

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Aliénations

**OBJET :
RESEAU FIBRE
OPTIQUE -
VENTE D'UNE
PARCELLE AU
SYADEN**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah,
SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du déploiement d'un
réseau fibre optique sur l'ensemble de la Commune, le Syndicat Audois
d'Energies (SYADEN) projette d'implanter une armoire NRO (nœuds de
raccordement optique),

Pour ce faire, le SYADEN s'est porté acquéreur d'une remise située « rue de la
Miséricorde» (derrière la Poste) d'une superficie d'environ 18 m², cadastrée
section AH n° 1593 partie, en vue de la démolition et de l'implantation de ce
poste.

Il précise que ce bien relevant du domaine privé de la Commune, a été estimé
par le service France Domaine, à 900.00 Euros, suivant avis du 3 aout 2017.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la
vente au profit du SYADEN, de cette remise ne présentant pas d'intérêt
particulier pour la Commune, selon les modalités définies ci-dessous :

- Prix de vente : 900.00 Euros correspondant à l'avis du service France Domaine du 3 aout 2017
- Servitude : création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AH 1593 pour accéder et entretenir la parcelle objet de la vente

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 7 septembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la vente d'une partie de parcelle cadastrée section AH n° 1593 au SYADEN, au prix de 900.00 Euros.

PRECISE qu'un découpage parcellaire à la charge de la Commune déterminera précisément la superficie,

AUTORISE toute entreprise intervenant pour le compte du SYADEN, à démarrer les travaux préalablement à la signature de l'acte de vente, après obtention des autorisations d'urbanisme

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente et notamment l'acte authentique par devant notaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

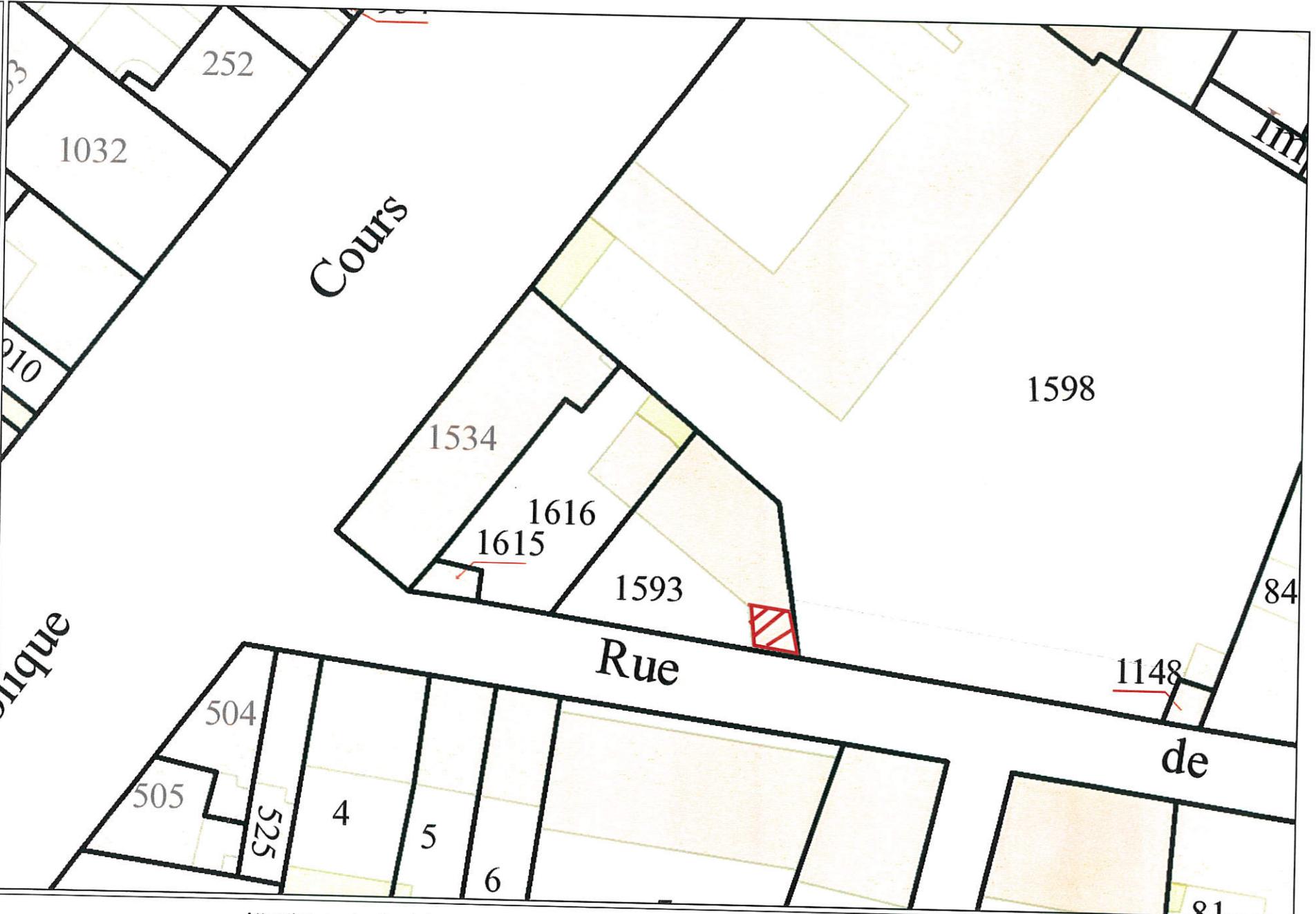


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-220-DE



Ville de Castelnaudary



1:500

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

30/03/2017